

G.D.S.A. 21



Pour la santé des abeilles en Côte d'Or,

mai 2016

Varroa : encore et toujours ...

Surveillez bien vos ruches !

La loque américaine

Un foyer détecté en Côte d'Or

Varroa : encore et toujours ...

Après deux hivers de suite beaucoup trop doux, la surveillance des ruches est de rigueur.

En effet, en l'absence de baisse importante de température cet hiver (encore), la pause de ponte n'a probablement pas été suffisante pour permettre d'enrayer la multiplication des varroas : tant que du couvain est présent, il continue à se reproduire et reste à l'abri de la plupart des traitements.

Résultat : beaucoup de pertes en sortie d'hiver, et beaucoup de ruches qui redémarrent la saison avec un nombre de varroas résiduels trop important, et donc un nouveau risque d'effondrement en fin de saison.

Un moyen simple de contrôler son taux d'infestation est de compter le nombre de varroas qui chutent naturellement quotidiennement (observés sur un linge graissé ou sur un fond amovible sous plateau grillagé, remis en place juste pour quelques jours). A cette période (mai-juin), on doit observer moins de 4 varroas par jour (idéalement, moins de 2).

Sachez enfin qu'il existe aujourd'hui de nouveaux médicaments avec A.M.M. qui élargissent les possibilités de traitement :

_ M.A.Q.S. ®, à base d'acide formique, utilisable à tout moment (traitement sur une seule semaine, selon conditions de température), idéal pour un traitement complémentaire de début de saison si l'infestation résiduelle après hiver est trop importante

_ API-BIOXAL ®, à base d'acide oxalique, utilisable hors couvain (été ou hiver) en traitement ponctuel complémentaire

Un nouvel exposé assez complet sur le sujet : http://gdsa64.fr/doc_pdf/Lutter_contre_Varroa.pdf

La loque américaine

La loque américaine est une maladie du couvain qui fait partie des dangers sanitaires de 1ère catégorie, donc à déclaration obligatoire et pour laquelle des mesures sanitaires doivent être mises en place.

Le danger vient de son caractère fortement contagieux : elle peut être véhiculée par l'apiculteur avant tout, par tous les produits de la ruche (le nourrissage à base de miel est à proscrire), mais aussi par les abeilles elles-mêmes qui pénètrent facilement les ruches contaminées (donc faibles) pour les piller (sans compter les phénomènes de dérive et autres risques de contacts entre abeilles ...).

La maladie se manifeste surtout au printemps, lorsque les ressources polliniques accessibles sont encore limitées (floraison, climat ...) et/ou que le nombre d'abeilles est en proportion insuffisante par rapport à l'importance du couvain dont il faut s'occuper. Un couvain mal nourri sera d'autant plus sensible à la maladie et les symptômes d'autant plus apparents.

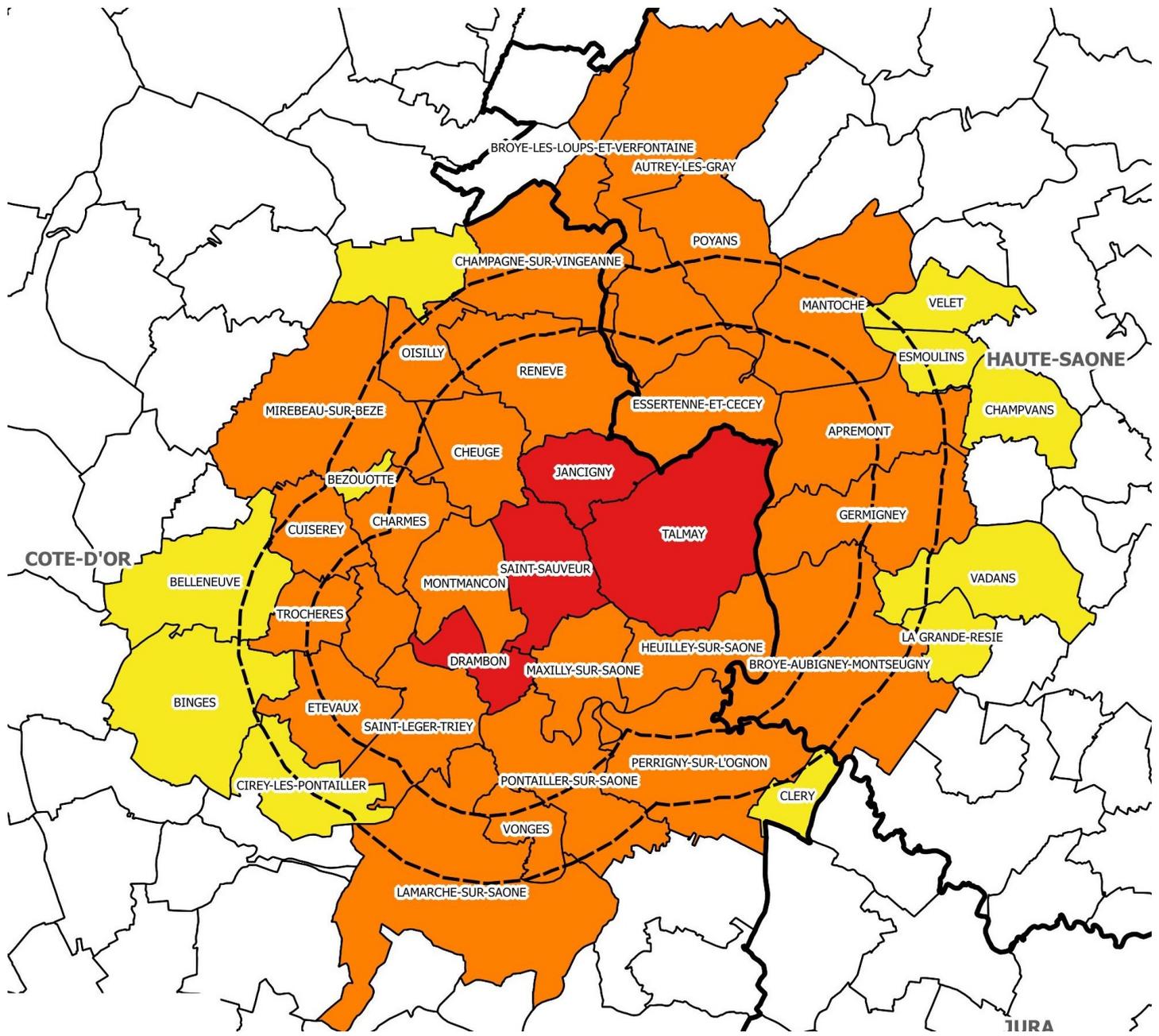
Ainsi, le premier symptôme est une mortalité du couvain : cela s'observe par une nette irrégularité de répartition (couvain mosaïque). Le signe le plus typique de la loque américaine reste cette fonte purulente de la larve qui se transforme en un amas gluant brunâtre que l'on détecte facilement en plongeant une allumette dans une alvéole operculée : en la retirant, un filament collant caractéristique y reste accroché.



Lorsqu'un foyer est détecté, la préfecture met en place des procédures de recensement et de contrôle afin de surveiller au mieux une éventuelle propagation de la maladie, préjudiciable à tous les apiculteurs de la région concernée.

Récemment des foyers de Loque Américaine ont été détectés sur les communes de DRAMBON, JANCIGNY, SAINT-SAUVEUR et TALMAY. Toutes les ruchers situées dans un rayon de 5km autour de ces communes sont concernées par des mesures de contrôle et de prévention (voir carte). Ainsi, nous demandons instamment à toutes les personnes possédant des ruches dans ces communes de se faire connaître (contact : dr.labourdette@vetodi.fr _ tél. 03 80 71 40 94). Certains d'entre-eux ont reçu un courrier de la D.D.P.P. auquel une réponse est vivement souhaitable. La maîtrise de cette maladie nécessite une identification précise des ruches et ruchers potentiellement concernés.

Dr Laurent Labourdette
vétérinaire conseil du G.D.S.A. 21



-  Zone tampon de 3 et 5 km
-  Commune où sont situés les ruches infectées
-  Communes dans le périmètre de 3 km
-  Communes dans le périmètre de 5 km